

# RÉSERVATION D'UN SÉJOUR 2023 AU GITE D'ÉTAPE D'ARGENTRÉ-DU-PLESSIS

## Réservation entre :

La Mairie d'Argentré-du-Plessis, 21 bis rue Alain d'Argentré, 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS

☎ 02 99 96 61 27

Ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, le mardi de 14 h à 17 h.

## Le locataire :

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Réservation pour la ou les nuit (s) du ..... au .....

## A fournir pour confirmer la réservation :

Caution de 150 €\* pour la location reçu le: ...../...../..... (chèque N° .....

Caution de 100 €\* pour le ménage reçu le: ...../...../..... (chèque N° .....

Arrhes de 25% reçu le: ...../...../..... (chèque N° .....

\* Pour les Pèlerins, aucune caution ne sera demandée, ni d'acompte.

## A fournir le jour précédent la location :

Solde de la location reçu le ...../...../..... (chèque N° .....

**Caution et arrhes :** Chèques à l'ordre du Trésor Public.

**Caution :** Ce montant constitue une garantie. Cette somme sera encaissée suite à des dégradations ; des bâtiments, du mobilier, du pourtour extérieur (espace vert, mobilier urbain, ...) et en cas de ménage mal fait ou non fait.

**Arrhes :** En cas de désistement, les arrhes versées seront conservées par la commune.

## Gîte d'étape

Désignation	Prix par personne	Nombre de personne(s)	Nombre de nuitée(s)	Total	Arrhes 25% à la réservation	Total restant dû après la location	DIVERS - Taxe de séjour 0.77€ par nuit et par personne	TOTAL
La nuitée en semaine	14 € <sup>(1)</sup>							
La nuitée le samedi ou le dimanche, férié et pendant les périodes de vacances scolaires	18 € <sup>(1)</sup>							

(1) Tarif 2023 décidé au CM du 27/02/2023

Fait à Argentré-du-Plessis,

Le .....

Le Régisseur

Fait à .....

Le .....

Le Locataire

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de ARGENTRE DU PLESSIS, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de ARGENTRE DU PLESSIS, 21 bis, rue Alain d'Argentré du Plessis 35370 ARGENTRE DU PLESSIS, [mairie@argentre-du-plessis.fr](mailto:mairie@argentre-du-plessis.fr) Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.